

Le choc des photos, le poids des mots et les bûcherons au boulot !

LE JOURNAL D'INFORMATIONS SUDISTE DE RÉFÉRENCE DEPUIS 2010 - EDITION OISE

*Renouvellement du
CHSCT.*

*Protocole d'Accord sur l'égalité
professionnelle et l'égalité des
chances*

Charte des Objectifs



RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CHSCT OU LES MENSONGES DE LA CGT !

La CGT a affiché dernièrement un tract tout à fait mensonger sur le déroulé des élections au CHSCT.

Il convient de revenir sur le déroulé des faits.

Les membres du CHSCT ne sont malheureusement pas désignés par l'ensemble des salariés mais par un collège désignatif composé des élus titulaires CE et DP.

Ce faisant, la CGT dispose d'un maximum de 13 voix et SUD de 6 voix.

Le jeudi 21 juin 2012, à 10h47, l'employeur, par courriel adressé aux élus CE/DP, a fixé de lui-même deux réunions pour renouveler le CHSCT : la première le lundi 25 juin 2012 à 14h00 et la seconde le jeudi 12 juillet 2012 à 9h30.

Aucun élu du syndicat SUD n'a été consulté pour savoir si nous étions disponibles à ces dates.

En l'espèce, la plupart de nos élus se trouvaient en congés, ou en arrêt de travail avant même que la convocation nous soit adressée, et ce de façon non nominative.

De plus, si deux de nos élus sont rentrés de congés le lundi 25 juin 2012, ils n'ont pas eu le temps de prendre connaissance de leurs courriels.

Pire, alors qu'ils se trouvaient en réunion des Délégués du Personnel l'après-midi, personne ne les a prévenus qu'une réunion du collège désignatif se tenait au même moment.

Par conséquent seule la CGT a participé à cette première réunion. Aucun SUDiste n'a pu être présent.

La CGT a ainsi pu décider que : *«Les candidats sont élus au scrutin majoritaire à un seul tour en distinguant les 2 collèges».*

Or choisir ces modalités revenait à ce qu'aucun élu SUD ne puisse être élu !

Belle conception de la démocratie !!!

Lorsque nous avons pris connaissance de ces éléments par note de service mise en ligne sur l'intranet de la CPAM le 27 juin 2012, nous avons dénoncé toute cette mascarade.

Par courrier du 9 juillet 2012, nous informions l'employeur : *«nous contestons les modalités de vote telles que prévues au point 3».*

Et le 12 juillet 2012, nous nous sommes rendus à Beauvais afin de voter.

Nous avons demandé qu'il soit procédé au vote selon le scrutin de liste à avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et qu'un seul vote ait lieu pour élire les représentants de l'encadrement et des employés.

La CGT n'avait d'autre choix que d'accepter nos demandes puisque la jurisprudence est très claire sur ces points : il est nécessaire qu'il y ait unanimité pour choisir une modalité de vote différente de celle au scrutin de liste.

Toutefois, elle a refusé qu'un seul vote ait lieu pour élire les 6 représentants (4 dans le collège des employés et 2 dans celui des cadres).

Ce faisant, cela lui permettait de s'arroger l'un des deux postes d'encadrants qui aurait dû nous revenir.

LE JOURNAL D'INFORMATIONS SUDISTE DE RÉFÉRENCE DEPUIS 2010 - ÉDITION OISE

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CHSCT OU LES MENSONGES DE LA CGT ! SUITE ET FIN ...

La CGT a donc remporté plus de 83% des sièges au CHSCT avec à peine plus de 50% des voix recueillies en 2010.

Pire, elle a osé présenté, à nouveau, comme candidat un salarié non élu, dont le comportement harceleur a été reconnu par la plus haute juridiction française de droit privé, la Cour de Cassation.

Que cette personne ait été élue une nouvelle fois est une souffrance pour toutes ses victimes et la démonstration d'une conception de l'éthique surprenante de la part de la CGT !

Seule notre élue SUD, Muriel BOUTTIER continuera à porter les intérêts des salariés de notre organisme, à parler librement, à dénoncer la dégradation de nos conditions de travail et à faire des propositions sérieuses de changement et d'amélioration.

CHARTRE DES OBJECTIFS.

Encore une fois, la CGT vous ment !

Elle est entrée en campagne électorale, craignant sans doute de perdre la majorité aux prochaines élections CE/DP qui devraient se tenir en janvier 2013.

Elle donne l'illusion de se démener depuis quelques semaines après plus de deux années sans rien proposer, voire pire en signant tous les accords servant les seuls intérêts de la direction et en contournant avec ce dernier les négociations avec les délégués syndicaux.

Souvenez-vous de quelle manière les salariés creillois et beauvaisiens ont été défendus par la CGT lorsque, unilatéralement la direction a fermé, avec brutalité, plusieurs services !

Ils n'ont fait que signer la proposition de l'employeur de 30 centimes pour les salariés qui acceptaient de partir travailler sur Beauvais Savoie !

Alors qu'il aurait fallu mettre en oeuvre une expertise qui aurait été payée par l'employeur !!

La CGT n'existe que pour collaborer avec l'employeur.

Pour preuve, Madame Guillet et Madame Martaud qui établissent des attestations contre nos élus dans un dossier en diffamation contre SUD, dossier rappelons-le, perdu par l'employeur !

Combien d'argent public dépensé à tort !

Mais pour en revenir à la Charte des Objectifs, nous vous invitons à lire la déclaration que nous avons préparée le 18 juillet dernier mais qui en l'absence de Muriel Bouttier, et de Cédric Favre n'a pu être lue !

Dire que nous ne défendons pas le personnel ne dupera personne !

Nous en sommes à plus de 50 tracts, nous n'avons eu de cesse de demander que tous les salariés niveaux 2 bénéficient enfin d'un niveau 3 et que les niveaux 3 et 4 aient un déroulement de carrière, nous avons obtenu un rappel de plus de 150 euros pour tous les salariés creillois (la prime transport de 4 euros est d'ailleurs versée chaque mois depuis lors...), nous nous sommes battus et avons été aux côtés de tous les salariés entraînés devant le Conseil de Discipline ou en entretien préalable à sanction....

Encore une fois, nous faisons confiance en l'honnêteté intellectuelle des salariés que nous respectons à la différence de cet autre syndicat totalement compromis.

Protocole d'Accord sur l'Égalité des Chances et l'Égalité professionnelle.

La direction nous a transmis un projet de Protocole d'Accord sur l'Égalité Professionnelle et l'Égalité des Chances

Notre syndicat et ses élus ne voteront pas pour le présent protocole.

I. Sur la forme.

Lors de la négociation du 9 juillet 2012, notre délégué syndical s'est vu remettre le projet de Protocole que la CGT et la direction avaient négocié.

D'emblée, le libellé du préambule initial nous est apparu plus que surprenant :

« Les parties [l'employeur et les organisations syndicales qui seront signataires] entendent souligner que la CPAM de l'Oise remplit ses obligations en matière de diversité et d'égalité des chances en ne pratiquant pas de discrimination sur l'ensemble de la vie professionnelle de ses personnels ».

L'employeur, juge et partie, affirme qu'il ne pratique pas de discrimination.

Non seulement, il s'octroie un blanc-seing en la matière mais surtout il ose demander aux organisations syndicales de lui donner quitus pour le passé, le présent et l'avenir !

Ce préambule, comme celui proposé dans la version définitive présentée ce jour devant le Comité d'Entreprise, demeure donc inacceptable.

« La CPAM de l'Oise entend souligner qu'elle remplit ses obligations en matière de diversité et d'égalité des chances en ne pratiquant pas de discrimination sur l'ensemble de la vie professionnelle de ses personnels. »

Apposer notre signature sur cet accord, c'est acquiescer à la version de l'employeur.

Or, il y a loin des affirmations de l'employeur à la dure réalité des faits. Nos élus qui subissent depuis plusieurs années maintenant des actes discriminatoires peuvent en attester. Nombre de collègues que nous rencontrons, que nous défendons ou que nous avons défendu, se sont sentis, ou se sentent encore discriminés par leur employeur s'agissant de leur évolution de carrière.... (nous vous invitons à lire la suite sur notre seconde déclaration qui n'a pu être lue en CE du 19 juillet 2012)

**Le changement,
c'est bientôt !**

en votant SUD !



<http://sudcpamoise.free.fr>



sudcpamoise@gmail.com